



Mars 2011

## Activités de l'OCDE sur la gestion durable des matières et des déchets

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) mène depuis de nombreuses années des activités sur des questions relatives à la gestion des déchets. Pour encourager la prévention de la production de déchets et la réduction des déchets au minimum, ainsi qu'une gestion durable des matières, l'OCDE se livre à des travaux dans les domaines suivants : la gestion durable des matières, la gestion écologique des déchets, les mouvements transfrontières de déchets, la prévention de la production de déchets et la réduction des déchets au minimum, ainsi que la gestion des déchets radioactifs.

### *Gestion durable des matières*

Depuis 2004, l'OCDE étudie une nouvelle approche intégrée, la gestion durable des matières (GDM), qui traite de la gestion des matières sur le plan de l'efficacité économique tout au long leur cycle de vie. La GDM permet également de ne pas reléguer en fin de chaîne des matières les effets préjudiciables de leur utilisation et de leur consommation. A l'heure actuelle, les travaux sur la GDM sont axés sur les mesures et les instruments qui seraient utiles pour la promouvoir et contribuer à la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la productivité des ressources, adoptée en 2008. Bien que les recommandations de l'OCDE ne soient pas juridiquement contraignantes, les pays membres sont censés n'épargner aucun effort pour les mettre intégralement en œuvre.

Un Forum mondial sur l'environnement ayant pour thème central la GDM s'est tenu en octobre 2010 et a rassemblé des experts éminents des administrations nationales, des ONG et du secteur privé. Des étapes et des mesures concrètes y ont été proposées pour mettre la GDM en pratique et faire ressortir les articulations avec d'autres domaines d'action des pouvoirs publics. Les débats qui se sont déroulés dans le cadre du Forum mondial s'appuyaient sur des études à caractère politique concernant la définition de cibles, les principes d'action et les instruments de l'action publique au service de la GDM, ainsi que des études de cas sur certaines matières : l'aluminium, les métaux critiques, les fibres de bois et les matières plastiques. D'autres renseignements sur le Forum mondial sont accessibles sur le site : [www.oecd.org/environment/gfenv](http://www.oecd.org/environment/gfenv). Suite aux conclusions et recommandations du Forum, l'OCDE réalise actuellement de nouvelles études de cas sur des matières importantes, et travaille à la synthèse des orientations déjà formulées à l'intention des pouvoirs publics en vue d'une gestion durable des matières.

### *Gestion écologique des déchets*

Plus de 4 milliards de tonnes de déchets sont produites chaque année dans les pays de l'OCDE. Il est impératif d'assurer une gestion écologique et économiquement efficiente de ces déchets. L'OCDE, dont les activités dans ce domaine ont commencé à la fin des années 90, a établi des lignes directrices techniques et d'action : la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur la gestion écologique des déchets a été adoptée en 2004. Cette Recommandation s'applique aux activités de collecte, d'élimination, de stockage, et de valorisation des déchets, qu'ils soient importés ou produits dans le pays. Elle ne formule pas seulement des recommandations à l'intention des pouvoirs publics, mais aussi des recommandations pratiques à l'intention des installations de traitement des déchets afin que celles-ci mettent en œuvre un système de management environnemental ; réalisent des audits des performances de l'installation en matière d'environnement, de santé et de sécurité ; appliquent un programme de mesure et de relevés des émissions et des déchets produits ; garantissent l'hygiène et la sécurité au travail, etc. Pour aider la mise

en œuvre de cette Recommandation, un *Manuel d'application pour la gestion écologique des déchets* a été publié en 2007.

### **Mouvements transfrontières de déchets**

Compte tenu des conséquences néfastes pour la santé humaine et l'environnement d'une circulation sans discrimination et incontrôlée de déchets dangereux, en 1984, les pays membres de l'OCDE ont décidé qu'un contrôle des importations et des exportations de déchets dangereux s'imposait. A cette fin, l'OCDE a élaboré huit instruments juridiquement contraignants que les pays membres ont adoptés et qui sont à la base de la Convention de Bâle ainsi que de plusieurs directives des Communautés européennes.

En outre, les importations et les exportations de déchets destinés à des opérations de valorisation à l'intérieur de la zone OCDE sont soumises à un système de contrôle mis au point par l'OCDE, qui repose sur un instrument juridiquement contraignant adopté en 2001, à savoir la Décision du Conseil concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation. Le système de contrôle autorise les échanges de matières recyclables dans le respect de l'environnement. Une base de données interactive de l'OCDE procure aux autorités et aux exportateurs/importateurs les informations nécessaires pour remplir les documents de notification et de mouvement des expéditions de déchets qui franchissent les frontières nationales. Le *Manuel d'application pour le contrôle des mouvements transfrontières de déchets recyclables*, expliquant en détail le fonctionnement du système de contrôle de l'OCDE, a été publié en 2009. A la demande de ses pays membres, L'OCDE œuvre à l'« harmonisation » aussi poussée que possible de son système de contrôle avec la Convention de Bâle au fur et à mesure que celle-ci fait l'objet d'amendements.

### **Prévention de la production de déchets et réduction des déchets au minimum**

La mise en œuvre du programme de travail de l'OCDE relatif à la réduction des déchets au minimum s'est déroulée entre 1994 et 2004. Elle a consisté à rassembler des informations sur les politiques et les instruments utilisés pour réduire les quantités de déchets dans les pays de l'OCDE, et à dégager une même compréhension de la notion de minimisation des déchets et des éléments qu'elle recouvre (prévention stricte, réduction à la source, réutilisation des produits, recyclage et, le cas échéant, valorisation énergétique des déchets). Ce programme a également porté sur la conception de politiques de prévention de la production de déchets, sur la fixation de cibles en la matière, ainsi que sur l'application et l'évaluation de ces politiques. Ces travaux ont débouché sur la publication, en 2000, d'un manuel intitulé *Prévention stratégique de la production de déchets - Manuel de référence de l'OCDE*.

A la suite de ces travaux, un projet prévu sur plusieurs années a été lancé afin d'étudier et de construire des indicateurs de performance en matière de prévention de la production de déchets. Cette activité a commencé par l'examen des facteurs à l'origine de la production de déchets, dans le but de concevoir des indicateurs de pression applicables à la prévention de la production de déchets. De même, des travaux ont été entrepris sur des indicateurs de réponse et la comptabilité des flux de matières en vue d'élaborer des indicateurs de pression indirecte et de réponse relatifs à la prévention de la production de déchets. Ils ont abouti à la publication, en 2004, d'un rapport intitulé *Towards Waste Prevention Performance Indicators*.

L'OCDE a également étudié d'autres aspects qui contribuent à réduire et prévenir la production de déchets, à savoir :

### **Aspects économiques**

L'OCDE a analysé les aspects économiques des politiques relatives aux déchets, notamment les obstacles et défaillances des marchés du recyclage, et publié en 2007 l'ouvrage *Improving Recycling Markets (Améliorer des marchés du recyclage)*, qui analysait en particulier les marchés des huiles usées, des déchets de matières plastiques et des pneumatiques usagés. Des facteurs tels que les carences d'information, les externalités technologiques et le pouvoir de marché peuvent avoir une influence sur les prix, les quantités et la qualité des matières faisant l'objet d'échanges. Ce rapport expose les arguments en faveur des politiques « industrielles » qui s'attaquent à ces défaillances et obstacles du marché et viennent en complément des politiques d'environnement plus classiques. De fait, l'incitation à recycler

toujours plus sans prendre de mesures complémentaires de ce type risque de réduire considérablement le bien-être social. Les autres travaux dans ce domaine abordent notamment l'efficacité environnementale et l'efficience économique des panoplies d'instruments applicables aux déchets ménagers, et les coûts et avantages des systèmes de collecte de déchets.

### **Responsabilité élargie des producteurs**

La responsabilité élargie des producteurs (REP) est une méthode d'action visant à protéger l'environnement qui consiste à imputer au producteur la responsabilité d'un produit jusqu'au stade de son cycle de vie situé en aval de la consommation. Le principe veut que les fabricants et les importateurs assument une part importante de la responsabilité à l'égard des incidences environnementales de leurs produits pendant leur cycle de vie complet, c'est-à-dire en amont les effets associés au choix des matières entrant dans leur fabrication, ensuite ceux des procédés de production eux-mêmes, et en aval les impacts de leur utilisation et élimination. D'autres instruments d'action ciblent généralement un seul maillon de la chaîne du produit, alors que la REP vise à prendre en compte les signaux de performance environnementale des produits et des processus de production dans la chaîne tout entière. L'OCDE a mené des travaux sur la REP durant la période 1994-2006, dont les principaux résultats sont les suivants :

- *Responsabilité élargie des producteurs : Manuel à l'intention des pouvoirs publics* (2001), ouvrage qui renseigne les pouvoirs publics sur les avantages et les coûts potentiels de la REP. Il énonce une série de principes afin de guider les décideurs publics dans leurs décisions concernant la politique et les programmes relatifs à la REP. Le manuel recense aussi plusieurs moyens d'action permettant de mettre en œuvre la REP : la reprise des produits ; les instruments économiques, par exemple la taxe d'élimination anticipée ; les systèmes de consigne ; les dispositifs associant taxes en amont et subventions en aval ; ainsi que les normes.
- *Analytical Framework for Evaluating the Costs and Benefits of Extended Producer Responsibility Programmes* (2005), rapport qui propose un cadre d'analyse des coûts et des avantages des programmes relatifs à la REP.
- *EPR Policies and Product Design: Economic Theory and Selected Case Studies* (2005), rapport sur les incidences possibles de l'éco-conception intégrée aux politiques de REP, avec des exemples pratiques de l'apport de certains programmes de REP en matière de conception de produits en fonction de l'environnement.

### **Écologisation des marchés publics**

Les achats publics « verts » peuvent sensiblement aider à améliorer l'état de l'environnement en général, et produire également des avantages indirects. Les activités de l'OCDE dans ce domaine ont débuté en 1996. Les premiers travaux ont privilégié des examens des programmes et initiatives visant l'écologisation des marchés publics dans les pays membres de l'OCDE, ainsi que l'étude des facteurs institutionnels qui facilitent ou entravent leur réussite. Ils ont été suivis de travaux axés sur les liens entre la performance environnementale des marchés publics et d'autres aspects des politiques publiques, par exemple la politique générale de l'environnement, la gestion des dépenses publiques, le droit commercial et la politique de la concurrence. La publication *La performance environnementale des marchés publics : vers des politiques cohérentes* (2003) reprend les travaux de l'OCDE sur ces questions.

Les activités de l'OCDE sur l'écologisation des achats publics ont abouti à la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'amélioration des performances environnementales des marchés publics, adoptée en 2002, qui encourage les gouvernements à établir des cadres administratifs appropriés et à appuyer les efforts en ce sens. Entre autres, cette Recommandation préconise de mettre en place des procédures appropriées à la détermination de produits plus écologiques ; de fournir des informations, une formation et une assistance technique aux fonctionnaires de l'ensemble de l'administration pour faciliter la mise en œuvre ; et de mettre au point des indicateurs pour mesurer et suivre les progrès des programmes et des mesures. Un rapport sur la mise en œuvre de cette Recommandation, intitulé *Amélioration des performances*

*environnementales des marchés publics : rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil*, a été publié en 2006.

### **Gestion des déchets radioactifs**

L'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN) est une agence spécialisée de l'OCDE qui a pour mission d'aider ses pays membres à trouver et à mettre en œuvre des solutions durables pour la gestion des déchets radioactifs, et dont les travaux portent sur des questions stratégiques et de gouvernance, l'évaluation de la sûreté et la réglementation, ainsi que sur les évolutions scientifiques et techniques.

Les *Perspectives de l'énergie nucléaire* (publication parue pour la première fois en 2008), font le point de la situation dans le monde concernant la gestion des déchets radioactifs. Selon cet ouvrage, la technologie de stockage des déchets de faible et de moyenne activité est bien développée, et tous les pays dotés de grands programmes nucléaires exploitent des installations de stockage pour ce type de déchets ou sont à un stade avancé de leur développement. Il n'existe cependant pas encore de dépôt en exploitation pour le stockage du combustible usé et des déchets de haute activité issus du retraitement. Analysant l'état d'avancement des projets en cours, les auteurs des *Perspectives de l'énergie nucléaire* estiment que, d'ici à 2050, les trois quarts de ces déchets pourraient être stockés. L'AEN assure la tenue d'une base d'informations constituée de fiches par pays et de rapports complets concernant leurs stratégies et programmes de gestion des déchets radioactifs.

En 2008, l'AEN a rendu publique une nouvelle déclaration collective exhortant les pays à avancer sur la voie du stockage en formation géologique des déchets de haute activité et à longue durée de vie. Les experts ont reconnu que des pays comme la Finlande, la France, la Suède, la Suisse et les États-Unis avaient réalisé de grands progrès, et ils ont exprimé collectivement leur avis selon lequel les informations sont aujourd'hui suffisantes pour prendre les premières mesures et mettre en place un plan à la hauteur de la responsabilité de la génération actuelle vis-à-vis des générations futures. La déclaration indique également que les stratégies nationales pour le stockage en formation géologique devraient non seulement s'attacher à la recherche de moyens techniques pour la construction d'installations, mais fournir aussi un cadre et une feuille de route grâce auxquels les décideurs et la population concernée disposeraient de temps et d'éléments pour comprendre et évaluer les fondements des diverses décisions proposées.

L'AEN organise également, à la demande de ses pays membres, des expertises internationales axées sur des étapes techniques importantes et des études effectuées dans le cadre des programmes nationaux en la matière. Ces expertises servent à étayer les décisions des pays. La dernière a eu lieu en France, et la prochaine (2011), qui se fera en Suède, traitera de la première autorisation délivrée dans le monde concernant un stockage de combustible usé dans une formation géologique.

Aujourd'hui, il est clairement entendu que la mise en œuvre de stockages de déchets radioactifs représente un défi tout autant sociopolitique que technique. Si la sûreté du stockage demeure la priorité première, il est primordial aussi d'obtenir que la population locale accepte le site et que le programme recueille un large consensus national, et ce sur le long terme. La réversibilité des décisions et la récupérabilité des déchets, dans des conditions spécifiées, sont deux demandes importantes presque toujours exprimées par le public au niveau local, dont il faut tenir compte lors de la conception d'un programme de stockage. L'AEN a analysé le rôle des divers acteurs institutionnels ainsi que les changements culturels et organisationnels nécessaires pour que le dialogue avec les parties prenantes et les processus décisionnels portent leurs fruits. De plus, différents rapports de l'AEN étudient comment construire une relation durable entre les acteurs d'une installation de gestion des déchets et ceux de la collectivité locale où elle est implantée.

### **Sûreté et réglementation du stockage**

L'AEN met actuellement en avant un nouveau concept d'évaluation de la sûreté du stockage en formation géologique, qui privilégie une vision intégrée de la sûreté à long terme et ne se limite pas à vérifier la conformité à des indicateurs de sûreté chiffrés : il met en valeur toutes les données recueillies et les méthodes qui permettent d'avoir confiance dans la qualité des processus scientifiques et institutionnels à l'œuvre. Ce concept de « dossier de sûreté » est désormais à la base des normes internationales de

sûreté dans ce domaine, et divers ateliers et études de l'AEN ont permis d'enrichir les connaissances en la matière et de soutenir l'application du concept à tous les stades du développement et de l'aménagement des dépôts. Le concept est désormais bien connu, et appliqué dans le monde entier dans les programmes de gestion des déchets, non seulement pour évaluer la sûreté à long terme, mais aussi pour affiner les programmes de recherche, les plans de caractérisation des sites, les études techniques et les outils de modélisation aux étapes successives du développement des dépôts. En outre, l'AEN examine la réglementation du stockage des déchets radioactifs, en particulier à vie longue. Il en ressort que des régimes de réglementation très complets sont en place dans les pays dotés de programmes avancés. L'AEN constate aussi que les critères et pratiques de sûreté à long terme retenus par les différents pays sont très divers. Bien qu'elle n'établisse pas elle-même de normes internationales de sûreté, l'AEN œuvre à mieux mettre en lumière la diversité des approches adoptées en la matière, ainsi que leurs formulations dans les différents contextes réglementaires, techniques et/ou de sûreté. Dans le cadre d'ateliers et de rapports, l'AEN passe en revue les définitions utilisées pour établir ces critères, et en particulier le raisonnement éthique sur lequel repose la définition de la sûreté à des échelles de temps longues.

### *Évolution future*

Dans l'optique du long terme, l'AEN a analysé les effets que pourraient avoir les cycles du combustible nucléaire avancés de demain sur le volume de déchets de forte radioactivité et les solutions pour les gérer. L'AEN a réalisé des études afin d'évaluer leur impact sur la gestion des déchets radioactifs et sur les moyens envisageables de les stocker définitivement. Il est apparu que, même avec des cycles du combustible prévoyant un recyclage limité (c'est-à-dire ceux qui consistent à retraiter le combustible usé et qui réutilisent le plutonium une seule fois), les possibilités de réduire le volume de déchets générés à forte radioactivité sont importantes. Si, à l'avenir, on recourait à un cycle du combustible entièrement fermé, fondé exclusivement sur l'exploitation de réacteurs à neutrons rapides et d'installations avancées de séparation et de transmutation, la réduction du volume de déchets à forte radioactivité serait encore plus grande, et leur production de chaleur diminuerait elle aussi très sensiblement. Les dépôts dans des formations géologiques n'en demeureraient pas moins nécessaires, mais leurs dimensions s'en trouveraient largement réduites.

## POUR EN SAVOIR PLUS

### Gestion durable des matières

Forum mondial de l'OCDE sur l'environnement : gestion durable des matières, Mechelen, Belgique, 2010  
[www.oecd.org/document/51/0,3746,fr\\_2649\\_37465\\_42110562\\_1\\_1\\_1\\_37465,00.html](http://www.oecd.org/document/51/0,3746,fr_2649_37465_42110562_1_1_1_37465,00.html)

Recommandation du Conseil sur la productivité des ressources [C(2008)40] (OCDE, 2008,  
[www.oecd.org/dataoecd/1/57/40564486.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/1/57/40564486.pdf)).

### Gestion écologique des déchets

Recommandation du Conseil sur la gestion écologique des déchets [C(2004)100] (OCDE, 2004,  
[acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=51&Lang=fr&Book=False](http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=51&Lang=fr&Book=False)).

*Manuel d'application pour la gestion écologique des déchets* (OCDE, 2007,  
[www.oecd.org/dataoecd/1/43/44593319.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/1/43/44593319.pdf)).

### Mouvements transfrontières de déchets

Décision du Conseil concernant le contrôle des mouvements transfrontières de déchets destinés à des opérations de valorisation [C(2001)107/FINAL] (OCDE, 2001,  
[acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=221&InstrumentPID=217&Lang=fr&Book=False](http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=221&InstrumentPID=217&Lang=fr&Book=False)).

Database on Transboundary Movement of Wastes destined for Recovery Operations,  
[www2.oecd.org/waste](http://www2.oecd.org/waste)).

*Manuel d'application pour le contrôle des mouvements transfrontières de déchets recyclables* (OCDE, 2009,  
[www.oecd.org/dataoecd/3/22/44583097.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/3/22/44583097.pdf)).

### Prévention de la production de déchets et réduction des déchets au minimum

« Prévention stratégique de la production de déchets - Manuel de référence de l'OCDE » (OCDE, 2000,  
[www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=env/epoc/ppc\(2000\)5/final&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=env/epoc/ppc(2000)5/final&doclanguage=en)).

“Towards Waste Prevention Performance Indicators” (OCDE, 2004,  
[www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=env/epoc/wgwpr/se\(2004\)1/final&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=env/epoc/wgwpr/se(2004)1/final&doclanguage=en)).

### Aspects économiques

*Improving Recycling Markets* (OCDE, 2006, [www.oecd-ilibrary.org/environment/improving-recycling-markets\\_9789264029583-en](http://www.oecd-ilibrary.org/environment/improving-recycling-markets_9789264029583-en)).

### Responsabilité élargie des producteurs

*Responsabilité élargie des producteurs : Manuel à l'intention des pouvoirs publics* (OCDE, 2001,  
[www.oecd-ilibrary.org/content/book/9789264289864-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/content/book/9789264289864-fr)).

“Analytical Framework for Evaluating the Costs and Benefits of Extended Producer Responsibility Programmes” (OCDE, 2005, [www.oecd.org/dataoecd/31/34/34529905.pdf](http://www.oecd.org/dataoecd/31/34/34529905.pdf)).

“EPR Policies and Product Design: Economic Theory and Selected Case Studies” (OCDE, 2005, [www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=env/epoc/wgwpr\(2005\)9/final&doclanguage=en](http://www.oecd.org/officialdocuments/displaydocumentpdf/?cote=env/epoc/wgwpr(2005)9/final&doclanguage=en)).

### **Écologisation des marchés publics**

*La performance environnementale des marchés publics : Vers des politiques cohérentes* (OCDE, 2003, [www.oecd-ilibrary.org/content/book/9789264101586-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/content/book/9789264101586-fr)).

Recommandation du Conseil sur l'amélioration des performances environnementales des marchés publics [C(2002)3] (OCDE, 2002, [acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=46&Lang=fr&Book=False](http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=46&Lang=fr&Book=False)).

« Amélioration des performances environnementales des marchés publics : Rapport sur la mise en œuvre de la Recommandation du Conseil » (OCDE, 2006, [www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPNEP\(2006\)6/FINAL&docLanguage=Fr](http://www.oecd.org/officialdocuments/publicdisplaydocumentpdf/?cote=ENV/EPOC/WPNEP(2006)6/FINAL&docLanguage=Fr)).

### **Gestion des déchets radioactifs**

*Perspectives de l'énergie nucléaire 2008* (AEN, 2008, [www.oecd-ilibrary.org/nuclear-energy/perspectives-de-l-energie-nucleaire-2008\\_9789264054172-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/nuclear-energy/perspectives-de-l-energie-nucleaire-2008_9789264054172-fr)).

Programmes de gestion des déchets radioactifs des pays membres de l'OCDE/AEN (AEN, [www.nea.fr/rwm/profiles](http://www.nea.fr/rwm/profiles)).

*Moving Forward with Geological Disposal of High-Activity Radioactive Waste: A Collective Statement of the NEA Radioactive Waste Management Committee* (AEN, 2008, [www.nea.fr/html/rwm/reports/2008/nea6433-statement.pdf](http://www.nea.fr/html/rwm/reports/2008/nea6433-statement.pdf)).

*Revue internationale par des pairs pour la gestion des déchets radioactifs* (AEN, 2005, [www.nea.fr/html/rwm/reports/2005/nea6082-peer-review.pdf](http://www.nea.fr/html/rwm/reports/2005/nea6082-peer-review.pdf)).

*Safety of Geological Disposal of High-level and Long-lived Radioactive Waste in France - An International Peer Review of the "Dossier 2005 Argile" Concerning Disposal in the Callovo-Oxfordian Formation* (AEN, 2006, [www.nea.fr/html/rwm/reports/2006/nea6178-argile.pdf](http://www.nea.fr/html/rwm/reports/2006/nea6178-argile.pdf)).

Forum sur la confiance des parties prenantes (AEN, [www.nea.fr/rwm/fsc](http://www.nea.fr/rwm/fsc)).

The Retrievability and Reversibility (R&R) Project (NEA, [www.nea.fr/rwm/rr](http://www.nea.fr/rwm/rr)).

### **Sûreté et réglementation du stockage**

Forum des régulateurs (AEN, [www.nea.fr/rwm/regulator-forum.html](http://www.nea.fr/rwm/regulator-forum.html)).

### **Évolution future**

*Cycles du combustible nucléaire avancés et gestion des déchets radioactifs* (AEN, 2006, [www.oecd-ilibrary.org/nuclear-energy/cycles-du-combustible-nucleaire-avances-et-gestion-des-dechets-radioactifs\\_9789264024885-fr](http://www.oecd-ilibrary.org/nuclear-energy/cycles-du-combustible-nucleaire-avances-et-gestion-des-dechets-radioactifs_9789264024885-fr)).